



Randonnée n°20954517

Durée :	3h25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.64km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	128m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	125m	Commune :	Le Pout (33670)
Point haut :	98m		
Point bas :	33m		

Description

(D/A) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

(D/A)

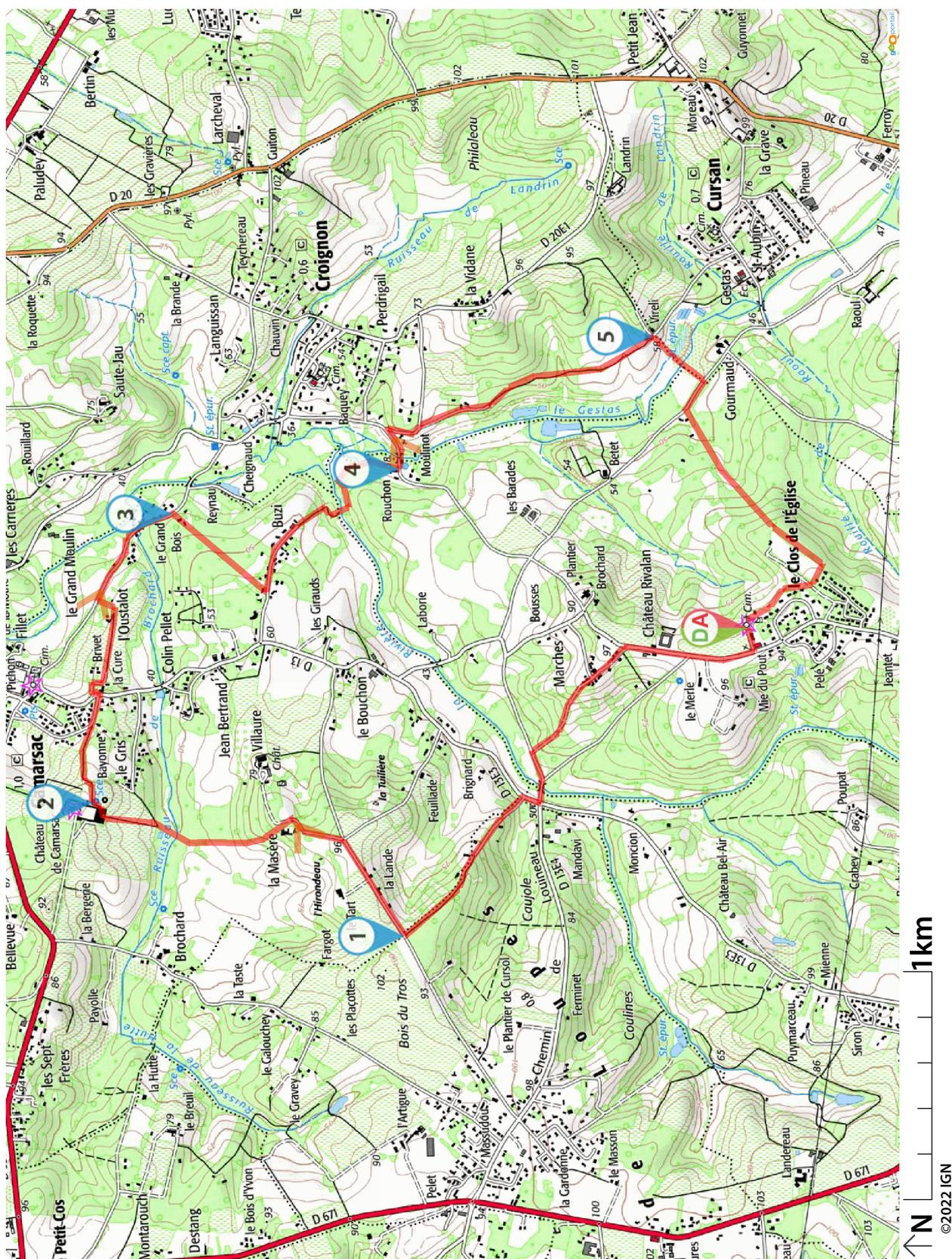
Points de passages

- D/A départ mairie**
x : 708 816 | y : 4964 398 - alt. 92m - km 0
- 1 lavande 102**
x : 707 417 | y : 4965 846 - alt. 98m - km 2.44
- 2 chateau de camarsac**
x : 707 957 | y : 4967 221 - alt. 73m - km 4.16
- 3 le grand bois**
x : 709 237 | y : 4966 914 - alt. 41m - km 5.78
- 4 bouchon**
x : 709 466 | y : 4965 936 - alt. 40m - km 7.36
- 5 vireli**
x : 710 086 | y : 4964 853 - alt. 54m - km 8.83
- D/A cimetière**
x : 708 853 | y : 4964 406 - alt. 89m - km 10.64

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/20954517>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

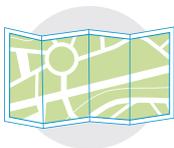
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.